



Villeneuve-Tolosane

Tarifs des activités péri et extrascolaires à compter du 04/09/2023

Délibération du conseil municipal n° 2023-083 du 19/07/2023 et n°2023_121 du 15/11/2023

							Centre de loisirs vacances scolaires				
QF	Tarif	ALAE matin	ALAE midi	ALAE soir	Repas	Centre de loisirs mercredi après-midi	Journée	Journée avec panier repas (PAI alimentaire)	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Séjour
0-400	A	0,19 €	0,16 €	0,39 €	1,74 €	3,44 €	7,26 €	5,52 €	3,64 €	5,38 €	14,52 €
401-600	B	0,27 €	0,26 €	0,59 €	1,83 €	3,90 €	7,69 €	5,86 €	3,72 €	5,55 €	15,18 €
601-800	C	0,32 €	0,31 €	0,68 €	2,70 €	4,08 €	8,64 €	5,94 €	3,81 €	6,51 €	15,97 €
801-1000	D	0,42 €	0,36 €	0,78 €	3,37 €	4,49 €	9,37 €	6,00 €	4,11 €	7,48 €	17,83 €
1001-1200	E	0,55 €	0,42 €	0,88 €	3,52 €	4,90 €	9,67 €	6,15 €	4,38 €	7,90 €	19,07 €
1201-1400	F	0,65 €	0,48 €	1,10 €	3,77 €	5,32 €	10,32 €	6,55 €	4,75 €	8,52 €	20,68 €
1401-1600	G	0,75 €	0,54 €	1,30 €	4,03 €	5,76 €	11,28 €	7,25 €	5,23 €	9,26 €	22,57 €
1601-1800	H	0,87 €	0,60 €	1,68 €	4,34 €	6,17 €	11,85 €	7,51 €	5,45 €	9,79 €	23,37 €
1801-2000	I	1,00 €	0,65 €	2,09 €	4,70 €	6,59 €	12,47 €	7,77 €	5,75 €	10,45 €	24,82 €
2001 et sup.	J	1,24 €	0,80 €	2,50 €	5,11 €	7,01 €	13,17 €	8,06 €	5,98 €	11,09 €	26,26 €
Non résident		1,50 €	0,95 €	2,87 €	5,22 €	8,57 €	17,11 €	11,89 €	6,91 €	12,13 €	33,26 €

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial CAF. En l'absence d'indication du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

Pour les familles bénéficiaires de l'aide aux vacances de la CAF dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €, une réduction est appliquée sur les tarifs journée du centre de loisirs en période de vacances scolaires (**ou sur les tarifs demi-journée pour les enfants en situation de handicap**), selon les modalités suivantes :

Quotient familial	0 - 400 €	401 - 600 €	601 - 800€	> 801 €
Journée	5	4	3	0
Demi-journée	2.5	2	1.5	0

Pour les vacances de toussaint et Noël 2023 le quotient familial de référence est celui de 01/2023.

Pour les vacances d'hiver, printemps et été 2024 le quotient familial de référence est celui de 01/2024.